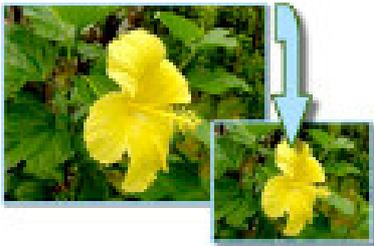


<http://icietla-ge.ch/voir/spip.php?article224>

Ici & Là

Réduire la dimension des images avec le filtre `|image_reduire{largeur,hauteur` `}`



- SPIP
- Programmation SPIP, Développements

Date de mise en ligne : vendredi 27 janvier 2017

Copyright © Ici et Là - Tous droits réservés

Sommaire

- [Introduction](#)
- [Article |image_reduire](#)
- [Article : Les filtres de \(...\)](#)
- [Article : Traitement automatis](#)
- [Sources et documentation](#)

Introduction

En standard dans le squelette de SPIP 3.1 la largeur maximale des images est fixée à 672 pixel, en particulier dans le fichier `article.html`, lorsque cette largeur est plus grande elle est réduite à 672 pixels avec l'utilisation du filtre `|image_reduire`.

Nous donnons ici des informations détaillées sur ce filtre `|image_reduire`.

Article `|image_reduire`

Considérons l'article `|image_reduire` d'Avril 2016 :

Le filtre `|image_reduire{largeur,hauteur}` permet de redimensionner une image à une taille donnée en conservant la proportion de l'image.

Il est possible d'avoir un paramètre largeur ou hauteur égal à 0. Dans ce cas, c'est l'autre paramètre qui est pris en compte uniquement.

Si l'image fournie est plus petite que les paramètres, l'image n'est pas agrandie.

Prenons une image 300x400 pixels



Exemple 1 : Réduire une image avec un maximum de 80 pixels en largeur et 200 pixels en hauteur

```
[ (#FICHER|image_reduire{80,200}) ]
```

L'image obtenue fait 80x107 pixels



Exemple 2 : Réduire une image à 200 pixels de hauteur

```
{{[ (#FICHER|image_reduire{0,200}) ]}}
```

L'image obtenue fait 150x200 pixels



Exemple 3 : Indiquer une dimension supérieure à l'image

```
[ (#FICHER|image_reduire{500,0}) ]
```

Calcule une vignette mais n'agrandit pas l'image. L'image obtenue est 300x400 pixels



Voir aussi : [|image_reduire_par](#), [|image_recadre](#), [|image_passe_partout](#)

Article : Les filtres de SPIP

Considérons l'article [Les filtres de SPIP](#) de Mai 2001 à€” mis à jour en Juillet 2016.

- `|image_reduire{largeur,hauteur}` permet de forcer une taille maximale d'affichage des images et des logos.

Ce filtre s'utilise par exemple sur un logo d'article de la façon suivante :

```
[ (#LOGO_ARTICLE|right||image_reduire{130}) ]
```

Dans cet exemple, le logo de l'article apparaît aligné à droite, à une taille maximale de 130 pixels.

Depuis [SPIP 1.8.2], ce filtre peut prendre deux arguments : largeur et hauteur. Si l'un de ces deux arguments est égal à 0, SPIP ne tient compte que de l'autre et calcule cette dimension en conservant les proportions de l'image. De plus, ce filtre s'applique aussi à la balise `#TEXTE` et ce sont alors toutes les images que le rédacteur introduit dans le texte grâce aux raccourcis SPIP qui sont alors réduites.

Ainsi, par exemple,

```
[ (#TEXTE|image_reduire{600,0}) ]
```

affiche toutes les images insérées dans le fil du texte à une largeur maximale de 600 pixels. Cela permet de préserver la mise en page même sans que le rédacteur ait à se soucier de la taille des images qu'il télécharge sur le site.

NB. Si l'option « création de vignettes » est activée dans la configuration du site, ces logos réduits seront des fichiers d'images spécifiques calculés automatiquement par le serveur (idéalement, avec l'extension GD2 installée sur le serveur), pour les formats acceptés par le serveur (avec GD2, habituellement, les formats JPG et PNG). Sinon, c'est une version complète de l'image qui est affichée, mais avec une taille d'affichage fixée directement en HTML.

Historique : SPIP 1.7.1 introduit le filtre `|reduire_image`. Avec SPIP 1.9, celui-ci devient `|image_reduire` (les filtres de traitement d'image commencent ainsi tous par `|image_`).

Article : Traitement automatisé des images

Considérons l'article [Traitement automatisé des images](#) de Mars 2006 à€” mis à jour en Mars 2015 :

Réduire les dimensions d'une image

La fonction `reduire_image` devient `image_reduire`, pour adopter la même logique de noms que les nouvelles fonctions graphiques. L'ancienne dénomination est toujours fonctionnelle.

Elle est désormais complétée par une `image_reduire_par`, qui permet de réduire une image selon une certaine échelle. Là où `image_reduire` réduit une image à des dimensions fixées à l'avance, `image_reduire_par` réduit l'image proportionnellement.

Par exemple :

```
[({#TITRE|image_typo{taille=24}|image_reduire_par{2})}]
```

réduit l'image typographique d'un facteur 2 (l'image devient deux fois plus petite).

Sources et documentation

- [|image_reduire](#)
Avril 2016
http://www.spip.net/fr_article6364.html#image_reduire
- **Les filtres de SPIP**
Mai 2001 à€” mis à jour le : Juillet 2016
http://www.spip.net/fr_article901.html#image_reduire
- **Traitement automatisé des images**
Mars 2006 à€” mis à jour le : Mars 2015
http://www.spip.net/fr_article3327.html#image_reduire

- **Glossaire SPIP**

<http://www.spip.net/@?lang=fr>

- `_IMG_MAX_WIDTH`

Mars 2010 à €” mis à jour le : Octobre 2015

http://www.spip.net/fr_article4645.html

- **Redimensionner les images d'un article depuis l'espace privé**

5 août 2009 - par Thierry Kauffmann

<https://contrib.spip.net/Redimensionner-les-images-d-un-article-depuis-l-espace>

- **Taille maxi des images dans l'administration Résolu**

par Gil - 2 septembre 2010 08:50 - Réponse(s) : 22

http://forum.spip.net/fr_227645.html